Docusign Envelope ID: D627474E-FEC5-8F1C-82B0-3809DE311A52

Aberdeen Balanced France 3 SCI
Société civile immobilière
Au capital social de 13 351 000 euros
Siège social : 162, boulevard Haussmann, 75008 Paris
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 818 093 551

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 7 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le sept août,

Les soussignés :

(i) **ABERDEEN BALANCED LUX 3 S.à r.l.**, société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, au capital de 572 500 euros, ayant son siège social 35 a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204 513, titulaire de 13 350 999 parts sociales de la Société, représentée par abrdn Investments Luxembourg Corporate Manager S.à r.l., son gérant, elle-même représentée par et dûment habilités à l'effet des présentes,

Propriétaire de treize millions trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (13 350 999) parts sociales de la Société (l'« **Associé Majoritaire** »),

(ii) **ABERDEEN BALANCED LUX 1 S.à r.l.**, société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, au capital de 5 286 806 euros, ayant son siège social 35 a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 592, titulaire de 1 part sociale de la Société, représentée par abrdn Investments Luxembourg Corporate Manager S.à r.l., son gérant, elle-même représentée par et dûment habilités à l'effet des présentes,

Propriétaire d'une (1) part sociale de la Société, (l'« **Associé Minoritaire** »),

L'Associé Majoritaire et l'Associé Minoritaire (ensemble les « **Associés** »),

Docusign Envelope ID: D627474E-FEC5-8F1C-82B0-3809DE311A52

Les Associés, détenant ensemble la totalité des 13 351 000 parts sociales composant le capital social de la Société, agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 14 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), ont pris les présentes décisions.

Après avoir préalablement rappelé que les Associés ont acquis la totalité des parts sociales de la Société en vertu d'un contrat sous seing privé de cession de parts sociales en date du 31 juillet 2026 (le « **Contrat de Cession** ») aux termes duquel l'Associé Majoritaire a acquis treize millions trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (13 350 999) parts sociales de la société dénommée OPCI Aberdeen Balanced France, et l'Associé Minoritaire a acquis une (1) part sociale de la société dénommée Aberdeen Balanced France 7.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le Contrat de Cession ;
- les statuts en vigueur de la Société ;
- le projet des statuts modifiés ;
- le texte des décisions proposées.

Les Associés ont pris à l'unanimité les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) Modification de l'article 6 des Statuts;
2) Modification de l'article 7 des Statuts;
3) Délégation de pouvoirs en vue de la réalisation de la modification statutaire ;
4) Pouvoirs pour formalités.

Les Associés donnent acte à la Gérance de ce qu'ils ont été complètement informés de la prise des présentes décisions et de leurs conséquences, déclarent avoir reçu tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en pleine connaissance de cause sur les points et décisions inscrites à l'ordre du jour, et renoncent, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, (i) aux délais de mise à disposition et aux modalités de communication desdits documents et (ii) à toute revendication ou contestation de quelque nature que ce soit en rapport avec les décisions constatées dans le présent acte unanime.

Docusign Envelope ID: D627474E-FEC5-8F1C-82B0-3809DE311A52

PREMIERE DECISION

(Modification de l'article 6 des Statuts)

Les Associés prennent acte de la signature du Contrat de Cession et du transfert des parts sociales au profit des Associés;

En conséquence, les Associés **décident** de modifier l'article 6 des Statuts relatif aux apports afin d'ajouter un paragraphe relatif aux cessions de parts intervenues aux termes du Contrat de Cession :

> « *Par un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2026, Aberdeen Balanced France 7 a cédé une (1) part à la société Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., et l'OPCI Aberdeen Balanced France a cédé treize millions trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (13 350 999) parts à la société Aberdeen Balanced Lux 3 S.à r.l.»*

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Modification de l'article 7 des Statuts)

Les Associés prennent acte de la signature du Contrat de Cession et du transfert des parts sociales au profit des Associés;

En conséquence, les Associés **décident** de modifier l'article 7 des Statuts relatif au capital, afin de modifier le paragraphe relatif à la répartition de parts sociales, qui sera rédigé comme suit :

Ancienne mention :

> « *La société OPCI Aberdeen Balanced France Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 817 469 331 - 13 350 999 parts sociales*
>
> *La société Aberdeen Balanced France 7 Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 913 178 349 - 1 part sociale»*

Nouvelle mention :

> « *La société Aberdeen Balanced Lux 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B204513*
>
> *13 350 999 parts sociales*

Docusign Envelope ID: D627474E-FEC5-8F1C-82B0-3809DE311A52

La société Aberdeen Balanced Lux 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B119592

1 part sociale»

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Délégation de pouvoirs en vue de la réalisation de la modification statutaire)

Les Associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, donnent tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- **procéder à la mise à jour** des articles 6 et 7 des Statuts conformément à la rédaction adoptée aux termes des présentes ;
- **établir, certifier conforme et signer**, le cas échéant, toute version mise à jour des Statuts de la Société ;
- **accomplir toutes formalités** légales, fiscales, administratives ou autres, procéder à tous dépôts, publications, inscriptions ou déclarations auprès de tout tribunal, registre, administration ou organisme compétent en lien avec les présentes;
- et, plus généralement, **faire tout ce qui sera nécessaire ou utile** à l'exécution des décisions qui précèdent et à la réalisation définitive des modifications statutaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte constatant les décisions unanimes des Associés qui a été signé électroniquement conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil par le biais du service Docusign par les Associés.

Docusign Envelope ID: D627474E-FEC5-8F1C-82B0-3809DE311A52

Signed by:
3D028120B20F44E...

ABERDEEN BALANCED LUX 3 S.à r.l.

Représentée par abrdn Investments Luxembourg Corporate Manager S.à r.l.,

Représentée par Elisabete Freitas Da Cunha

Signed by:
3D028120B20F44E...

ABERDEEN BALANCED LUX 1 S.à r.l.

Représentée par abrdn Investments Luxembourg Corporate Manager S.à r.l.,

Représentée par Elisabete Freitas Da Cunha